Mézidon Vallée d'Auge

Associations sportives
2024

Demande de subvention

Mézidon Vallée d'Auge

Hôtel de ville – Château du Breuil
Mézidon-Canon
14270 Mézidon Vallée d'Auge
02.31.20.01.96
www.mva14.fr

Madame Andrée DESVEAUX
Maire adjointe aux sports

à

Mesdames et Messieurs les Président(e)s d'Associations Sportives de Mézidon Vallée d'Auge

FA / AD / AL-JL / ML / MG
Objet : Dossier de subvention – Associations MVA

Mézidon Vallée d'Auge, le 6 septembre 2023,

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous adresser le dossier de demande de subvention au titre de l'année 2023. Celui-ci doit être renvoyé, **dûment complété avant le dimanche 8 octobre 2023** à l'adresse suivante :

Mairie de Mézidon Vallée d'Auge
Service des sports et de la vie associative
Hôtel de ville – Château du Breuil
Mézidon-Canon
14270 Mézidon Vallée d'Auge

Je vous informe qu'en cas de dossier non retourné, incomplet ou remis hors délai, la demande de subvention **ne sera pas prise en compte**.

Le service des Sports et de la Vie Associative reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire au 02.31.41.20.16. Des pièces justificatives complémentaires pourront vous être demandées.

Vous pouvez maintenant effectuer toutes vos démarches en ligne et retrouver les documents sur le site de la Mairie de Mézidon Vallée d'Auge, dans l'onglet « Culture et Sport », rubrique « Les documents utiles aux associations ».

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Sportivement

Maire adjointe aux sports

Andrée DESVEAUX

Ville de Mézidon Vallée D'Auge

DEMANDE DE SUBVENTION 2024

FICHE 1 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ASSOCIATION

NOM EXACT DE L'ASSOCIATION en toutes lettres (en cas de changement récent, indiquer aussi l'ancien titre et joindre l'extrait de publication au Journal Officiel) :

.....

.....

**Si changement par rapport à l'année 2023*

OBJET (précisé dans les statuts) * :

.....

.....

N° RNA de l'Association :..... (Répertoire National des Associations généré par la préfecture)

ADRESSE DU SIEGE SOCIAL * :

.....

.....

Code Postal : .....

Commune : .....

ADRESSE POSTALE (si différente du siège social) *:

.....

.....

Code Postal : ..... Commune :.....

TEL : .....

E-MAIL :.....

Pour tout renseignement vous pouvez vous adresser :

Mairie de Mézidon Vallée d'Auge
Service des sports et de la vie associative
Hôtel de ville – Château du Breuil
Mézidon-Canon
14270 Mézidon Vallée d'Auge
Tel : 02.31.41.20.16

DATE DE RETOUR IMPERATIF DU DOSSIER AVANT LE 8 OCTOBRE 2023

Rappel : Tout dossier incomplet ou remis hors délai ne sera pas pris en compte

Ville de Mézidon Vallée D'Auge

DEMANDE DE SUBVENTION 2024

FICHE 2 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE BUREAU DE L'ASSOCIATION

1 – CONSTITUTION DU BUREAU

PRESIDENT

Mr ☐ Mme ☐ Melle ☐
NOM Prénom.....
ADRESSE.....
.....
Code postal.....Commune.....
Tél. fixe :.....Tél Portable :.....
E-mail .....

SECRETAIRE

Mr ☐ Mme ☐ Melle ☐
NOM Prénom.....
ADRESSE.....
.....
Code postal.....Commune.....
Tél. fixe :.....Tél Portable :.....
E-mail .....

TRESORIER

Mr ☐ Mme ☐ Melle ☐
NOM Prénom.....
ADRESSE.....
.....
Code postal.....Commune.....
Tél. fixe :.....Tél Portable :.....
E-mail .....

2 – NOMBRE D'ADHERENTS OU LICENCIES

Répartition	MVA		HORS MVA		TOTAL
	-18 ans	+18 ans	-18 ans	+18 ans	
Nombre					

Ville de Mézidon Vallée D'Auge

DEMANDE DE SUBVENTION 2024

FICHE 3 : BILAN COMPTABLE DU DERNIER EXERCICE CLOS

Si votre association a moins d'une année d'existence, cette fiche n'est pas nécessaire.

Date de début de l'exercice	
Date de fin de l'exercice	

L'exercice comptable, période sur laquelle sont établis les comptes, dure en principe douze mois.

TRESORERIE A LA FIN DE L'EXERCICE	
Solde des comptes courants	.....€
Solde des comptes sur livrets	.....€
Montant détenu en caisse	.....€
Montant d'autres placements bancaires	.....€

CREANCES AU DERNIER JOUR DE L'EXERCICE	
Montant des factures établies par l'association pour des prestations se rattachant à l'exercice mais non encaissées	.....€
Montant des cotisations non perçues	.....€
Montant des subventions attribuées pendant l'exercice et non encore encaissées	.....€

DETTES AU DERNIER JOUR DE L'EXERCICE	
Montant des emprunts bancaires ou autres restant dus	.....€
Montant des factures concernant l'exercice clos non encore acquittées ou réglées	.....€
Montant des dettes sociales et fiscales	.....€

RESULTAT DE L'EXERCICE	
Montant total des produits	.....€
Montant total des charges	.....€
Résultat de l'exercice (différence entre le total des produits et le total des charges)	.....€

Ville de Mézidon Vallée D'Auge

DEMANDE DE SUBVENTION 2024

FICHE 4 : BUDGET PREVISIONNEL DE L'ASSOCIATION

CHARGES		Prévisionnel 2023
ACHATS		
	Eau, gaz, électricité	
	Fournitures d'entretien et petit équipement	
	Autres fournitures	
	Total	€
SERVICES EXTERIEURS		
	Charge locatives et de copropriété	
	Entretien et réparations	
	Assurances	
	Autres:	
	Total	€
AUTRES SERVIES EXTERIEURS		
	Personnel extérieur à l'association	
	Publicité, publications, relations publiques	
	Déplacement, missions et réceptions	
	Frais postaux et de télécommunications	
	Frais bancaires	
	Autres:	
	Total	€
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES		
	Total	€
CHARGES DE PERSONNEL		
	Rémunération du personnel	
	Charges sociales	
	Total	€
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		
	Redevances (droits d'auteur et de reproduction: SACEM...)	
	Subventions versées par l'association	
	Autres:	
	Total	€
CHARGES FINANCIERES		
	Agios, intérêts des emprumts et des dettes...	
	Autres:	
	Total	€
AUTRES		
	Total	€
TOTAL DE CHARGES		€

PRODUITS		Prévisionnel 2023
RECETTES DES ACTIVITES		
	-	
	-	
	-	
	Total	€
SUBVENTIONS		
	Etat	
	Région	
	Autres collectivités locales	
	Mairie de Mézidon Vallée d'Auge	
	Autres:	
	Total	€
MECENAT ET SPONSORING		
	Total	€
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		
	Adhésions / Cotisations	
	Autres:	
	Total	€
PRODUITS FINANCIERS		
	Total	€
AUTRES		
	Total	€
TOTAL DE PRODUITS		

Ville de Mézidon Vallée D'Auge

DEMANDE DE SUBVENTION 2024

FICHE 5 : PROJET D'ACTIVITES EN 2024

Quelles sont les principales activités de l'association en 2024 ?

Actions envisagées pour réaliser ces objectifs en 2024 :

Planning des évènements récurrents et manifestations prévues en 2024 :

Quelles sont les réussites de l'association en 2023 ?

Quelles sont les difficultés rencontrées par l'association en 2023 ?

Ville de Mézidon Vallée D'Auge

DEMANDE DE SUBVENTION 2024

FICHE 6 : MONTANT DE LA SUBVENTION ET PIECES A JOINDRE

MONTANT SUBVENTION 2024 DEMANDE	€*

**Renseignement obligatoire*

ENGAGEMENT DE L'ASSOCIATION

Je soussigné, certifie exacts les renseignements consignés dans la présente demande.

A ..... Le .....

Cachet de l'association *Le(a) Président(e)*

1. <u>POUR TOUTE DEMANDE :</u>

- ❑ Le présent dossier de demande de subvention dûment complété
- ❑ Procès-verbal de la dernière Assemblée Générale signé par le Président
- ❑ Un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) de l'association
- ❑ La grille tarifaire des cotisations

2. <u>EN CAS DE PREMIERE DEMANDE OU DE CHANGEMENT DE STATUTS :</u>

- ❑ Récépissé de déclaration de modification statutaire à la Préfecture ou Sous-Préfecture, y compris en cas de changement des membres du bureau
- ❑ Copie de l'extrait de publication au Journal Officiel
- ❑ Nouveaux statuts

- <u>RAPPELS : obligations de l'association.</u>

- Conformément à la loi n° 2000-312 du 12 avril 2000, toute association doit transmettre, à l'administration ayant versé une subvention, un compte-rendu financier dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée.

- D'après la loi n°92-125 du 6 février 1992, les comptes d'une association subventionnée seront annexés au compte administratif de la collectivité qui a versé la subvention dans le cas d'un montant supérieur à 76 000 € ou à 50 % du budget de l'association.

- Par ailleurs, la loi n°93-122 du 29 janvier 1993 impose aux associations de faire appel aux services d'un commissaire aux comptes quand elles reçoivent une aide publique supérieure à 150 000 €. Le commissaire vérifiera la régularité et la sincérité des comptes.

- Nous vous rappelons aussi que vos projets doivent être conformes à l'objet de votre association tel qu'il est défini dans les statuts.